



Pays des Écrins

Quelle stratégie touristique ?

Au **Pays des Écrins**, le feu couvait depuis plusieurs mois à l'*Office du Tourisme* avec un conflit latent entre son président, en même temps président de la communauté de communes, et la commune de **Puy-Saint-Vincent**. Le premier a démissionné, le directeur est sur le départ et le maire de **Puy-Saint-Vincent** prend la présidence provisoire.

Un nouveau président va devoir être désigné. Mais au delà des questions de personnes, il est indispensable de définir au préalable quel tourisme veut le **Pays des Écrins** et quels moyens il se donne. Pour définir la stratégie touristique, il va bien falloir **considérer les réalités du moment et les évolutions prévisibles** à court et à moyen termes. C'est d'autant plus indispensable que celles-ci marquent une véritable rupture avec les dogmes des années passées auxquels on continue malgré tout à se référer.

Or, il y a rupture dans quatre domaines fondamentaux :

- (1) les transports avec une augmentation forte des coûts qui pourrait en faire l'un des critères principaux de choix d'une destination ;
- (2) le climat avec une dépendance de plus en plus grande vis-à-vis des aléas météorologiques qui se concrétisent par un raccourcissement de la saison de ski de plus en plus perceptible et donc par des investissements dans ce domaine de plus en plus risqués ;
- (3) l'environnement au sens le plus large avec la prise de conscience d'avoir atteint les limites au delà desquelles on détruit ce que l'on voudrait promouvoir ;
- (4) les touristes eux-mêmes qui n'acceptent plus des vacances pré-formatées et dont les exigences en termes de qualité d'accueil et de qualité d'environnement vont croissant.

Ces problématiques générales se doublent de faiblesses locales :

D'abord, la notoriété du **Pays des Écrins**, malgré un nom qui sonne bien mais au périmètre ambigu, est faible. Les noms de **Vallouise** et de **Pelvoux**, de **Dormillouse** l'été, de **Puy-Saint-Vincent** l'hiver, sont plus connus, mais loin derrière **vallée de la Clarée**, **Névache** et **Serre Chevalier**, par exemple. L'effet de la candidature a fait long feu et la machine doit être relancée. Comme la communauté de communes devrait rester en l'état dans le cadre de la réforme des collectivités locales, il est nécessaire de travailler sur ce point et de définir la marque que l'on veut promouvoir.

Ensuite, l'offre en hébergements est surdimensionnée et non normalisée :

- (1) le surdimensionnement, d'une part se traduit par des locations à prix bradés à **Puy-Saint-Vincent**, et par la chasse au remplissage à bas coûts, et d'autre part se double d'un dramatique défaut de rémunération des hébergeurs locaux ;
- (2) l'absence de normalisation est préjudiciable à une commercialisation dynamique via les moyens actuels. Ne pas vendre une prestation à sa juste valeur (en plus, comme en moins) revient précisément à la dévaloriser et ne peut qu'être préjudiciable à long terme pour l'image de marque.

Enfin, l'engagement en direction de l'accueil des visiteurs doit être constant et à tous les niveaux. Beaucoup a déjà été fait dans ce domaine, mais ma sensibilité à ce sujet, en tant que client moi aussi, capable d'établir des comparaisons, me laisse à penser qu'il existe une marge de progression importante (1). La notion d'accueil, omniprésente de partout (2), devient de plus en plus stratégique.

De plus, faut-il aussi rappeler que les espaces utilisables pour le ski, de même d'ailleurs que pour l'immobilier, sont restreints et pratiquement entièrement exploités, sauf à remettre en cause le capital environnemental du **Pays des Écrins**, sa principale richesse, et certaines de ses activités phares.



Aux élus et aux socioprofessionnels de plancher sur les thèmes précédents, mais certains points apparaissent incontournables :

D'abord, une approche globale au niveau du territoire est indispensable :

Les querelles de clochers n'intéressent pas les visiteurs et exaspèrent bon nombre de locaux. Un Office au niveau du **Pays des Écrins** est un impératif, ce qui n'empêche pas bien sûr de valoriser les spécificités locales. Plus audacieusement, une seule station est indispensable. La situation présente est un non-sens, digne de la situation des années 1960 en Savoie. Elle affaiblit terriblement le pays et a ainsi rendu possible l'intrusion d'un acteur extérieur, le *Groupe Valmont*, dont les intentions dépassent l'exploitation, de peu d'intérêt pour lui, du domaine skiable de **Pelvoux-Vallouise**. Il est incroyable que ce soit un opérateur extérieur au territoire qui ait été sélectionné alors qu'il y en avait un tout désigné sur le canton.

Ensuite, le développement touristique doit s'inscrire dans une vision à long terme et donc dans une démarche durable :

« Que ce qui est développé en ce moment ne pénalise pas les enfants des acteurs d'aujourd'hui mais au contraire leur prépare le terrain ».

Le tourisme de demain sera responsable et durable ou ne sera pas, comme le lance le Président de la commission Tourisme responsable du SNAV. L'article (3) liste plusieurs actions qui paraissent de simple bon sens. Mais rien que la deuxième sur les transports, qui devrait d'ailleurs être la première, a de lourds impacts et fait partie des points incontournables car :

Elle impose de revoir les marchés visés :

Le **Pays des Écrins** doit devenir une référence sur sa zone naturelle de chalandise (4) car il a des atouts que les vallées voisines n'ont pas forcément (5), et il doit également mieux se faire connaître en France et dans les pays proches, au besoin en synergie avec le CDT. Par contre, la pérennité des niches lointaines dans les pays d'Europe de l'Est est hasardeuse pour trois raisons : d'une part, pour les questions liées à la problématique des transports, d'autre part parce que ces pays développent leurs propres stations qui seront toujours plus à bas coûts que les stations françaises à bas coûts et qui au contraire pourraient bien détourner la clientèle étrangère, et enfin, justement, parce que le bas coût ne peut tenir lieu de stratégie de développement à long terme.

La diversification des activités doit se poursuivre et même s'accroître. Le créneau sportif et compétitif du ski-alpinisme et des sports d'eau vive est prometteur, mais il va falloir se développer pour être en mesure de répondre aux exigences d'équipes sportives de haut niveau. D'autres activités de niches sont sans doute encore à développer, tant maintenant les touristes souhaitent varier les plaisirs. La richesse patrimoniale, culturelle et environnementale du pays doit être mieux mise en valeur, en collaboration avec le *Parc National des Écrins*, les guides et accompagnateurs et les associations.

Le **Pays des Écrins** a de solides atouts. À ses élus de voir plus loin que le périmètre de leurs communes et à privilégier le développement touristique au profit des habitants. La dimension sociale du développement touristique durable est en effet particulièrement importante. Permettre aux familles des employés en station d'habiter au plus près de leur lieu de travail, permettre aux hébergeurs locaux de toucher une juste rémunération et aux différents acteurs du tourisme de vivre de leur activité constituent des démarches stratégiques essentielles pour maintenir une démographie dynamique, laquelle conditionne les maintiens du tissu social, des écoles (6) et des services publics.

Les stations restent le moteur économique incontournable du **Pays des Écrins**. Mais leur dépendance vis-à-vis des aléas météorologiques, la crise économique, la cherté des transports, une certaine désaffection de la montagne doivent inciter les communes et la communauté de communes à se serrer les coudes et à contrôler elles-mêmes et toutes ensemble leur développement à moyen et à long terme et à ne pas le déléguer ou le concéder à des entreprises extérieures dont les objectifs sont d'un autre ordre, notamment dans le domaine financier (7). Dans cette optique, la restructuration de la *SEM les Écrins* pour en faire l'opérateur unique des stations de **Puy-Saint-Vincent** et de **Pelvoux-Vallouise** est une urgence vitale pour la vallée toute entière. Elle l'est en particulier pour **Puy-Saint-Vincent**, longtemps réticent (8). Ce serait un message fort montrant que le **Pays des Écrins**, au lieu de tirer à hue et à dia, prend son destin en main.

Vallouimages

Vallouise, 18 mars 2012



Notes :

(1) Une réflexion entendue récemment m'a fait très mal : *Ah, si les touristes pouvaient envoyer le chèque et ne pas venir ...* Je la cite, malgré probablement une exagération forcée, car l'exigence d'un accueil irréprochable et amical est incontournable.

(2) Les moyens de transports collectifs locaux en font partie, la présence, inadmissible, de commerçants aux prix abusifs sur le marché de **Vallouise** aussi.

(3) http://www.tourmag.com/Le-tourisme-de-demain-sera-responsable-et-durable-ou-ne-sera-pas-_a49287.html

(4) Sa zone naturelle de chalandise, ce sont les régions PACA et Rhône-Alpes et la région de Turin. Rien n'est acquis dans ces régions et au contraire tout reste à faire.

(5) Mais ne nous trompons pas dans la communication, le **Pays des Écrins** est aussi en retrait dans certains domaines par rapport aux vallées voisines. Dans le domaine du ski de piste, il n'est pas et ne pourra pas être **Serre Chevalier**, **Vars**, **Montgenèvre** ou **Sestrière**. Il ne se différenciera donc pas sur ce seul créneau et la communication devra en tenir compte en intégrant le ski dans un cadre plus large. En clair, il faut dépasser le cadre station de ski, ce que le **Pays des Écrins** peut faire alors que les stations précitées ne le peuvent pas forcément.

(6) L'absence de la dimension sociale dans le développement de **Puy-Saint-Vincent** est ainsi la cause-racine de la fermeture d'une classe. On constate de plus que la réaction, aussi sympathique soit-elle, coûte plus que l'action.

(7) La délégation de service public et la concession ont toutes deux pour principaux défauts de faire perdre aux collectivités locales le contrôle de leur développement au profit d'entreprises privées et de transférer hors du territoire les chiffres d'affaires réalisés. En s'accompagnant de projets immobiliers disproportionnés, dans une situation déjà de surcapacité, elles porteraient un rude coup aux hébergeurs locaux.

(8) Il l'est pour **Puy-Saint-Vincent** à cause de son isolement :

On aurait ainsi en hiver deux stations concurrentes dans la même vallée dont l'une serait isolée alors que l'autre pourrait en même temps offrir à ses clients l'accès au domaine de **Risoul-Vars**. Il serait tout de même plus logique que **Puy-Saint-Vincent** bénéficie aussi de la clientèle de **Pelvoux** et **Vallouise** au lieu de la laisser filer à **Risoul**. La situation en altitude de **Puy-Saint-Vincent** et la difficulté de stationnement fixent sa clientèle, mais celle de la vallée a l'immense avantage de permettre d'aller et venir et de pratiquer diverses activités. On pourrait ainsi voir un transfert de clientèle du haut vers la vallée, même en hiver.

La situation serait pire en été. À l'heure actuelle, la politique de commercialisation à bas coûts des lits maintient le remplissage. Beaucoup de touristes viennent à **Puy-Saint-Vincent** la première année, mais s'ils reviennent, c'est en vallée. Demain, ils pourraient bien venir en vallée dès la première année et le remplissage des hébergements d'altitude deviendrait critique.

Dans le même temps, les hébergeurs locaux souffriraient beaucoup des offres promotionnelles que se disputeront les deux stations.
